



www.agen.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du 3 Avril 2018

Objet :	DCM_023/2018_COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	39
Présents :	30
Absent(s) :	6
Pouvoir(s) :	3
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	28/03/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE TROIS AVRIL à DIX NEUF HEURES
Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;
Mme Nadège LAZZANA ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; Mme Bernadette RICHARD ; Mme Catherine PITOUS ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

M. Thierry HERMEREL ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Farid SITAYEB ; M. Éric DEBLADIS ; Mme Christine LESNÉ ;

Mme Marie ESCULPAVIT donne pouvoir à Mme Maïté FRANCOIS
Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET
M. Juan Cruz GARAY donne pouvoir à M. Emmanuel EYSSALET

Expose :

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2017.

Cet exercice marque la fin de la mise en œuvre du gouvernemental de redressement des comptes publics initié en avril 2014 dit plan Valls caractérisé par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Dans un contexte économique national qui se redresse lentement, le résultat de l'exercice 2017 reste à un bon niveau grâce à une bonne dynamique des recettes exceptionnelles (cessions immobilières notamment).

La municipalité tient le cap financier qu'elle s'est fixé dès le début du nouveau mandat en avril 2014 (engagements n°1 et 2).

Les principaux indicateurs de gestion vous seront présentés dans une première partie. Les deux parties suivantes seront consacrées à la présentation détaillée des réalisations 2017 en fonctionnement et en investissement. Enfin, un focus sera effectué sur la dette puis sur le résultat de l'exercice, avant d'observer le positionnement de la Ville d'Agen au sein de sa strate de population.

I – Les indicateurs de gestion

L'examen de l'évolution des indicateurs de gestion (valeur ajoutée, épargne de gestion, épargne brute) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi, de comprendre la formation de l'épargne.

A- La valeur ajoutée

La valeur ajoutée représente le solde des recettes ordinaires (hors variation de stock) diminué des dépenses ordinaires. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les dépenses et recettes liées au personnel, les dépenses et recettes à caractère exceptionnel et les frais financiers.

COMPTE	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	% Var. CA17/CA16
+ 70 Vente de produits	2 266	3 658	2 397	2 371	2 734	2 875	4,9%
+ 73 Impôts et taxes	24 107	24 406	24 501	25 132	25 810	26 090	1,1%
+ 74 Dotations et subventions	14 079	14 141	14 181	13 900	13 920	14 025	0,7%
+ 75 Produits de gestion courante	575	605	619	524	665	634	-4,9%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	41 027	42 810	41 698	41 927	43 129	43 624	1,1%
- 60 Achats hors variation de stocks	2 759	2 781	2 742	2 717	2 593	2 797	7,3%
- 61 Services extérieurs	3 663	3 759	3 659	3 499	3 338	3 220	-3,7%
- 62 Autres services extérieurs	2 708	2 687	2 661	2 507	2 742	2 877	4,7%
- 65 Charges de gestion courante	4 071	4 127	3 867	3 492	3 618	4 058	10,8%
- 014 Atténuation de produits	0	318	72	24	0	63	100,0%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	13 201	13 672	13 001	12 239	12 291	13 015	5,6%
Valeur ajoutée (C = A - B)	27 826	29 138	28 697	29 688	30 838	30 609	-0,7%

En 2017, la valeur ajoutée diminue légèrement par rapport à 2016 (-0,7%) en raison d'une progression beaucoup plus forte des dépenses (+5,6%) que des recettes (+1,1%).

B- L'épargne de gestion

En déduisant de la valeur ajoutée les dépenses internes de fonctionnement (impôts et taxes payés par la Ville et les charges de personnel nettes), on obtient l'épargne de gestion.

COMPTE	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	% Var. CA17/CA16
Valeur ajoutée (C = A - B)	27 826	29 138	28 697	29 688	30 838	30 609	-0,7%
- 63 Impôts et taxes	268	250	260	406	307	373	17,7%
- 012 Charges de personnel nettes	21 125	21 015	21 392	22 116	22 252	22 381	0,6%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	21 393	21 265	21 652	22 522	22 559	22 754	0,9%
Epargne de gestion (E = C - D)	6 433	7 873	7 045	7 166	8 279	7 855	-5,4%

La progression du chapitre 63 s'explique par le redressement fiscal effectué sur la taxe foncière du parc des expositions dont l'assiette est toujours propriété de la Ville. Toutefois et dans la mesure où cette infrastructure est de la compétence de l'Agglomération d'Agen, cette taxe foncière et le redressement afférent sont intégralement remboursés par l'Agglomération d'Agen à la Ville.

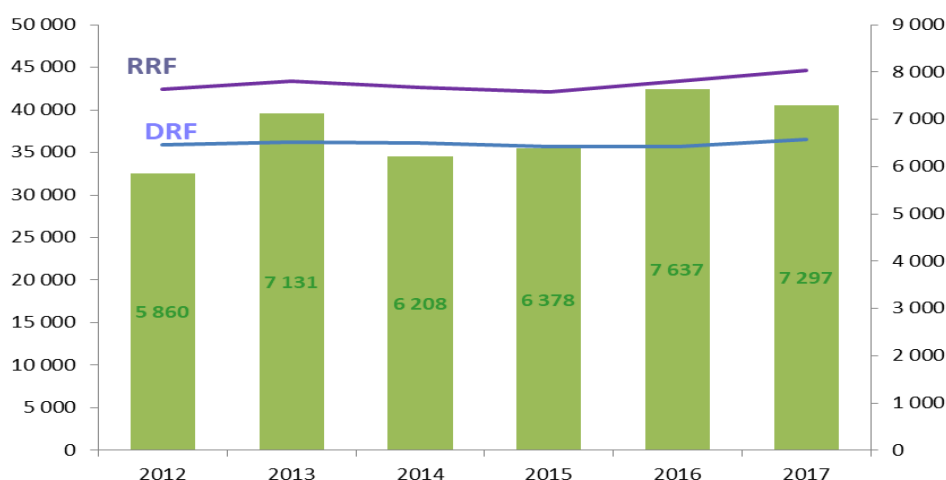
C- L'épargne brute

L'épargne brute est également parfois appelée capacité d'autofinancement. Elle représente la marge de manœuvre que la collectivité parvient à dégager sur sa section de fonctionnement et qui doit permettre de couvrir a minima le remboursement en capital de la dette. L'épargne brute peut s'apprécier hors résultat exceptionnel (7 297K€) ou en prenant en compte le résultat exceptionnel (8 054K€).

COMPTE	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	% Var. CA17/CA16
Epargne de gestion (E = C - D)	6 433	7 873	7 045	7 166	8 279	7 855	-5,4%
+ 76 Produits financiers	1	7	8	1	1	1	0,0%
- 66 Charges financières	574	749	845	789	643	559	-15,0%
Solde financier de fonctionnement (F)	-573	-742	-837	-788	-642	-558	-15,1%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	5 860	7 131	6 208	6 378	7 637	7 297	-4,7%
+ 77 Produits exceptionnels	860	110	374	141	218	805	72,9%
- 67 Charges exceptionnelles	205	36	52	32	147	48	-206,3%
Résultat exceptionnel (J)	655	74	322	109	71	757	90,6%
Epargne brute (excep. Inclus) (H = G + J)	6 515	7 205	6 530	6 487	7 708	8 054	4,3%

L'épargne brute hors résultat exceptionnel est en retrait de 4,7% par rapport au CA 2016.

Evolution de l'épargne brute



II- La section de fonctionnement

Avant de s'intéresser à l'évolution des principaux postes de dépenses (B) et de recettes (C), il est intéressant d'analyser les taux de réalisation de la section de fonctionnement (A). En effet, ces derniers traduisent bien l'équation qui se pose maintenant de manière accrue : chercher à maximiser les recettes tout en minimisant les dépenses.

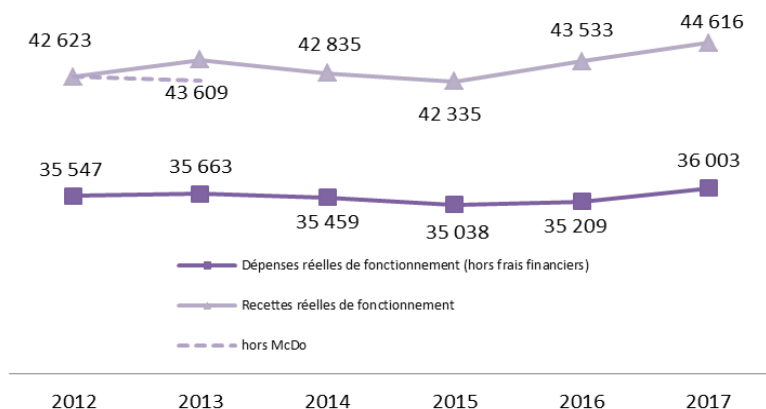
A- Taux de réalisation

<i>hors frais financiers</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES						
Budget primitif	36 193	37 116	37 796	36 567	36 151	36 035
Réalisations	35 547	35 663	35 459	35 038	35 209	36 003
Réalisations / Budget primitif	98,2%	96,1%	93,8%	95,8%	97,4%	99,9%
RECETTES						
Budget primitif	40 726	42 506	42 418	41 871	42 799	43 132
Réalisations	42 623	43 609	42 835	42 335	43 533	44 616
Réalisations / Budget primitif	104,7%	102,6%	101,0%	101,1%	101,7%	103,4%

Avec un taux d'exécution en augmentation sensible par rapport à 2016 (près de 100% contre 97,4% en 2016), les dépenses de fonctionnement affichent une importante augmentation en volume de près de 0,8M€.

Sur la durée, de 2012 à 2017, nos dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 1,28%, ce qui traduit une réelle maîtrise de la part de la Ville. Les résultats 2017 montrent en revanche une inversion de tendance qu'il conviendra de maîtriser sur les prochains exercices. En effet, même si la Ville d'Agen n'est pas soumise aux contraintes de contractualisation, l'article 13-III de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fixe un taux plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par rapport au réalisé N-1, pose un environnement budgétaire nouveau aux collectivités locales dans leur ensemble.

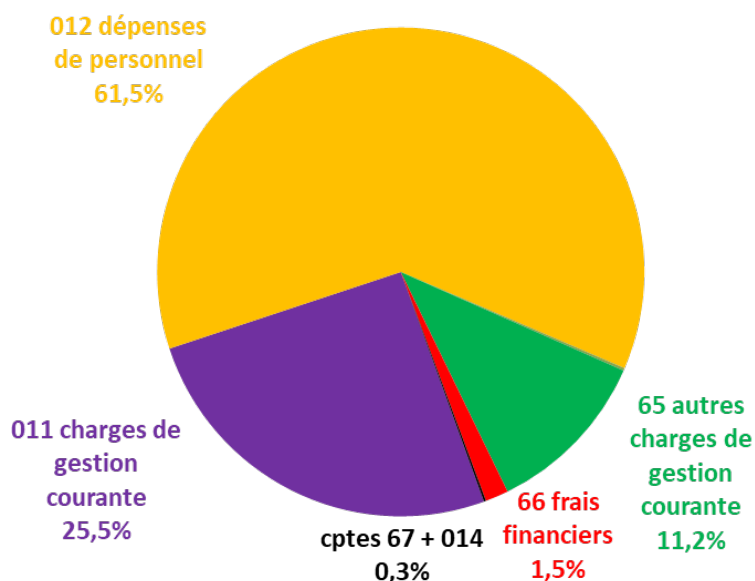
Les recettes témoignent quant à elles d'un bon dynamisme avec une augmentation en volume de près d'1,1M€ par rapport à 2016 soit une progression de 2,4%. Rappelons que dans un contexte de forte incertitude et en l'absence de notifications reçues avant le vote du BP 2017, les prévisions budgétaires, concernant notamment les produits de la fiscalité directe et les dotations d'Etat, avaient été prudentes. A noter également un montant de recettes exceptionnelles (chapitre 77) en très forte progression en raison de la perception d'une bonne partie du remboursement partiel du sinistre du CRDA (200K€) et de la finalisation de la cession de l'ex maison des enfants rue Bernard Palissy (310K€).



La hausse des recettes étant en volume (+1,1M€) légèrement supérieure à l'augmentation des dépenses (+0,8M€), l'effet ciseau continue d'être évité.

B- Evolution des principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont composées de quatre postes principaux : les charges à caractère général (chap 011), les dépenses de personnel (chap 012), les autres charges de gestion courante (chap 65) qui comptabilisent principalement les subventions aux associations et les indemnités des élus et pour finir, les charges financières (chap 66).



1) Charges à caractère général (chap 011 hors stock)

Après trois exercices de baisse consécutifs (2014 à 2016), les charges à caractère général enregistrent une augmentation de 3,1% en 2017 pour se fixer à 9 267K€ contre 8 980K€ au CA 2016.

C'est le poste « achats » (compte 60) qui subit l'une des plus fortes augmentations (+7,3% soit +204K€) en raison de la progression du poste « fluides » (électricité + 191K€ et eau +28K€).

Le poste « services extérieurs » (compte 61) poursuit quant à lui la baisse initiée en 2015 avec une nouvelle baisse de 3,7% grâce à l'économie réalisée en année pleine sur la DSP Petite enfance (-99K€) mise en œuvre fin 2016 et la réimputation au chapitre 656 du soutien apporté à la restauration scolaire dans les écoles privées sous contrat (-51K€).

Comme en 2016, le poste « autres services extérieurs » (compte 62) continue d'augmenter (+4,7% après +9,4% en 2016). On trouve notamment une importante progression du poste honoraires juridiques et fonciers (+57K€) et des remboursements effectués à l'Agglomération d'Agen pour les prestations qu'elle réalise pour la Ville (+169K€) sur la base de conventions de mise en œuvre spécifiques. Cela concerne notamment la rémunération du service de police de l'urbanisme, la participation au COS et les frais relatifs au suivi de la masse salariale (médecine du travail).

Le poste « impôts, taxes et reversement assimilés » augmente (+66K€) principalement en raison du redressement fiscal de 55K€ effectué par l'administration fiscale sur la taxe foncière du centre des congrès. Cette dépense est intégralement remboursée par l'agglomération d'Agen qui exerce cette compétence dans l'attente de pouvoir définitivement régulariser le transfert de ce bien à l'Agglomération. A noter également l'augmentation des frais relatifs à la SACEM (+11K€).

2) Dépenses de personnel (chap 012)

L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice représente +0,58%. Rappelons qu'il s'agit d'un montant net (dépenses – recettes) remboursé par la Ville à l'Agglomération d'Agen, employeur. Il s'élève à 22 381K€ en 2017 contre 22 252K€ en 2016.

Cette évolution est liée :

- au Glissement Vieillesse Technicité (+0,62%),
- au recrutement d'agents contractuels dus essentiellement à des remplacements (+2,31%),
- à l'augmentation des taux de cotisations sociales (+0,1%),
- à une augmentation du point d'indice (+0,47% en février 2017),
- à la mise en application du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations dit PPCR (+1,08%),
- à l'effet report de 2016 des recrutements, du GVT,
- à l'augmentation du point d'indice (+0,94%),
- à la participation à la complémentaire santé (+0,17%),
- au versement de capital décès (+0,13%),
- au report de départs à la retraite prévus en 2017 (+0,29%).

Les économies réalisées sont liées aux départs à la retraite non remplacés en 2017 (-2,37%), à l'effet report sur 2017 des départs non remplacés en 2016 (-1,09%) et à une augmentation des recettes perçues (-2,07%). Il faut de nouveau souligner qu'une telle maîtrise de la masse salariale aurait été impossible hors la mutualisation mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015.

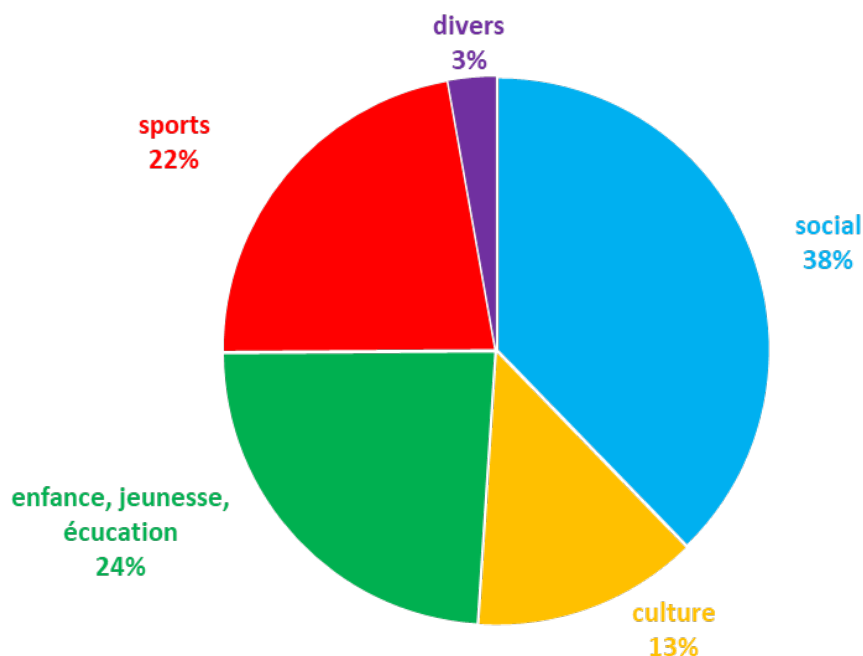
3) Subventions et autres charges de gestion courante (chap 65)

Sont comptabilisées dans ce chapitre les subventions versées aux associations, les dépenses liées aux indemnités, frais de mission et de formation des élus, les admissions en non-valeur et les participations aux groupements.

Avec 4 057K€ de dépenses réalisées en 2017, le chapitre 65 connaît une importante augmentation (+10,8%). Elle s'explique principalement par l'augmentation des subventions versées aux associations (2 071k€ en 2017 contre 1 511k€ en 2016) et à la caisse des écoles (+11K€).

Les trois principaux secteurs d'attribution de subventions sont le social (38%), avec notamment la subvention versée au CCAS (1 312K€), l'enfance/jeunesse/éducation (24%) et les sports (22%), qui regroupent à eux trois près de 85% des subventions versées en 2017 (3 538K€).

répartition des aides aux associations par secteur



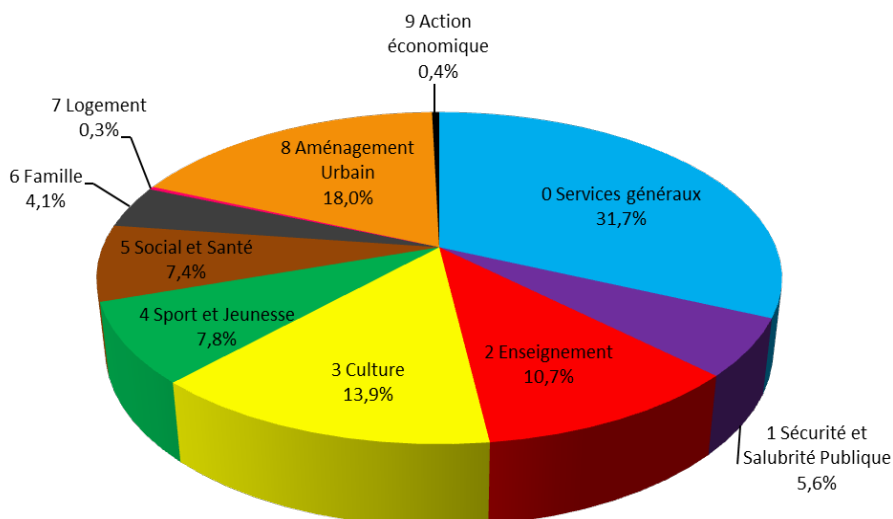
4) Frais financiers (chap 66) et charges exceptionnelles (chap 67)

Du fait du désendettement poursuivi depuis 2 ans et grâce à une conjoncture de taux encore très favorable en 2017, les intérêts de la dette ont baissé de près de 15%, ce qui représente une baisse en volume de 84K€ et porte leur montant total à 559K€ en 2017 contre 643K€ en 2016.

Les charges exceptionnelles ont elles aussi diminué de 98K€ (48K€ en 2017 contre 147K€ en 2016). Elles avaient fortement mais ponctuellement progressées en 2016 du fait de l'indemnité d'éviction que la Ville a dû verser à l'agence Agen Immobilier afin de libérer l'immeuble de l'ancien Cinéma Carnot.

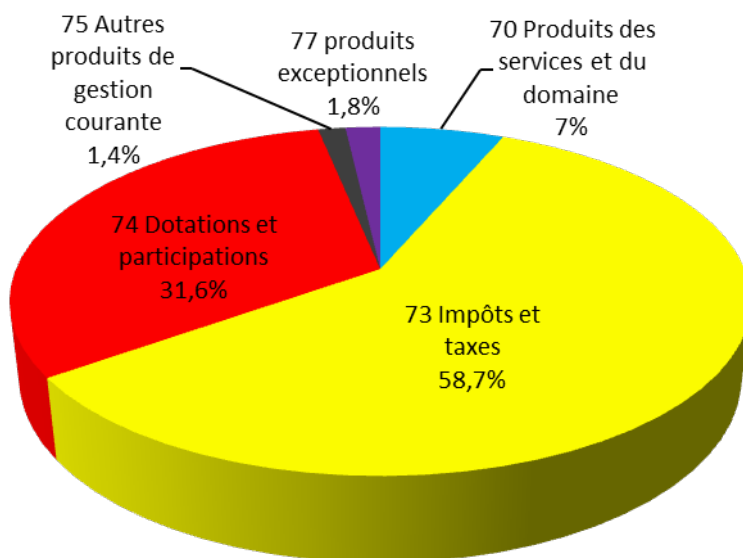
5) Répartition par fonction

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (dépenses courantes, dépenses de personnel, subventions, frais financiers) peuvent être réparties en fonction des différents domaines d'intervention de la collectivité codifiés de 0 à 9 (cf pages 23 à 122 du compte administratif 2017).



C- Evolution des principales recettes

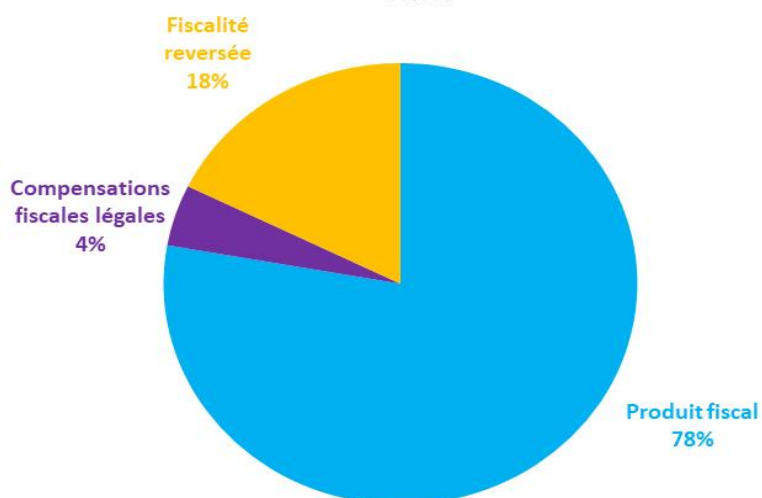
Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont principalement composées de trois types de recettes : les produits fiscaux et para fiscaux (taxes) qui représentent un peu moins de 60% des recettes totales, les dotations et participations, qui représentent près du tiers des recettes totales, et les produits des services et du domaine, qui représentent environ 7% des recettes totales.



1) Recettes fiscales (chap 73 et article 7483)

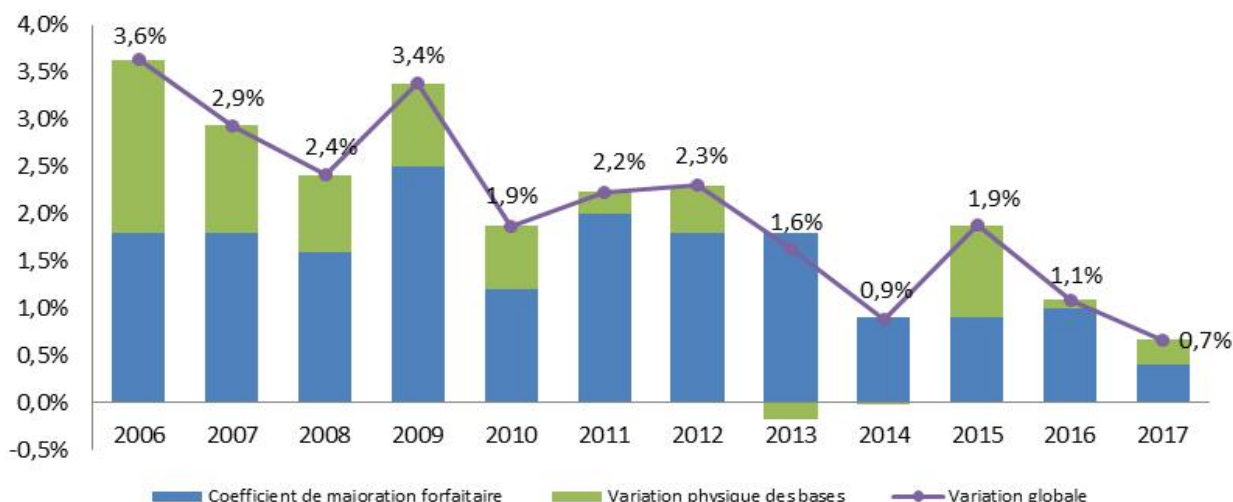
Les recettes fiscales sont composées à 78% par le produit de la fiscalité directe locale (a), 4% par les compensations fiscales versées par l'Etat (b) et 18% par la fiscalité reversée (c).

Composition de la recette fiscale consolidée 2017



a) *Produit de la fiscalité directe (art. 7311)*

La dynamique de progression du produit des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) est en baisse quasiment constante depuis 10 ans. Le taux de variation passant d'1,1% à 0,7% dont 0,4% de coefficient de majoration forfaitaire (variation mécanique) prévu par la loi de finances pour 2017. Cela signifie que le taux de progression physique de nos bases est quasi nul pour la seconde année consécutive (+0,3% en 2017 après +0,1% en 2016).



Les bases de taxe d'habitation ont diminué de 0,1% par rapport à 2016 tandis que les bases de foncier bâti ont progressé de 1%.

Taxe d'habitation	2012	2013	prog	2014	prog	2015	prog	2016	prog	2017	prog
bases prévisionnelles	31 659 000	32 052 000	+1,2%	32 375 000	+1,0%	32 478 000	+0,3%	33 287 213	+2,5%	33 569 958	+0,8%
bases définitives	31 618 918	32 075 944	+1,4%	31 968 708	-0,3%	32 956 947	3,1%	33 275 498	1,0%	33 258 650	-0,1%
bases exonérées	6 498 860	6 538 585	+0,6%	7 075 677	+8,2%	6 111 882	-13,6%	7 720 717	26,3%	7 909 669	2,4%

Concernant la TH, le montant des bases exonérées augmente seulement de 2,4% après la très forte progression constatée en 2016. Le nombre d'articles exonérés passe de 3 379 à 3 442 toujours en raison de la progression du nombre d'articles exonérés concernant les foyers sans aucune personne à charge (2 358 articles exonérés en 2015, 2 845 articles exonérés en 2016 et 2 911 articles exonérés en 2017).

En effet, ces dernières années, des mesures fiscales nationales avaient eu pour effet collatéral et indésirable de priver certains contribuables locaux de leur exonération de TH (limitation de la demi-part des veuves et vieux parents, fiscalisation des pensions de retraite). La loi avait corrigé cet effet en :

- Maintenant les droits acquis des personnes exonérés en 2014,
- Prévoyant que les sorties d'exonérations s'opéreraient en sifflet sur 5 ans.

Les contribuables qui sortent en sifflet sont pour la plupart dans le champ du nouveau dégrèvement de la TH. Il a donc apparu absurde de les imposer transitoirement sur 2017, 2018 et 2019. Il a donc été prévu que leur fraction d'impôt soit exonérée en 2017 et dégrévée en 2018 et 2019. Si les dégrèvements sont neutres pour les collectivités puisqu'intégrés aux bases notifiés comme si de rien n'était, il n'en va pas de même pour les exonérations qui amputent le produit de la TH (0,4% en moyenne au plan national). Les collectivités concernées (communes et EPCI) touchent la compensation correspondante avec une année de décalage aux taux de 1991. Mais elles financent elles-mêmes cette compensation puisque les crédits correspondants sont inclus dans l'enveloppe fermée des concours de l'Etat. C'est d'ailleurs ce qui explique l'une des causes des ponctions qui vont être opérées en 2018 sur la DCRTP. En 2019, dans un régime de dégrèvement, cet effet disparaîtra.

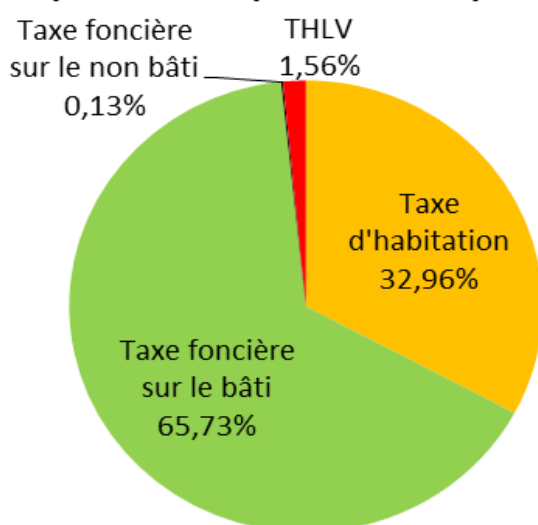
La taxe foncière (bâti et non bâti) représente les deux tiers du produit fiscal et la taxe d'habitation le tiers restant. Dans un tel contexte, Agen ne connaît pas de réelle dynamique fiscale.

Il faut noter enfin que les recettes de THLV s'érodent, laissant espérer que l'objectif de réoccupation des logements vacants, qui a fondé la mise en place de cette taxe, commence à être atteint.

Evolution du produit fiscal

<i>en K€</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	5 640	5 792	5 916	6 052	6 139	6 119	6 308	6 369	6 366
THLV								356	300
Taxe foncière sur le bâti	11 184	11 346	11 604	11 875	12 080	12 262	12 419	12 564	12 695
Taxe foncière sur le non bâti	22	23	23	22	22	23	24	26	25
TOTAL	16 846	17 161	17 543	17 949	18 241	18 404	18 751	19 315	19 386

Répartition du produit fiscal par taxe



b) Compensations fiscales (article 7483)

L'Etat verse annuellement des compensations aux collectivités afin de compenser la perte de produit fiscal liée aux exonérations décidées par la loi. Ainsi, les compensations fiscales liées aux exonérations de taxe d'habitation représentent la part la plus importante dans le total des allocations compensatrices versées par l'Etat à la Ville d'Agen (87,3%).

Grâce à l'intégration de la compensation de l'exonération pour les personnes de condition modeste reconduite en 2016, le montant de cette dotation est en forte progression par rapport l'an dernier (+187K€) soit une augmentation de produit de 27,8% par rapport à 2016.

A l'inverse, l'allocation compensatrice pour exonération de taxe professionnelle baisse de près de 70% par rapport à 2016. Il faut s'attendre à sa disparition en 2018. La compensation de taxe foncière enregistre elle aussi une diminution substantielle de 25% puisqu'elle est ramenée au niveau qui était le sien en 2015 après 5 années de baisse continue. In fine, les compensations fiscales perçues par la Ville d'Agen en 2017 sont malgré tout en augmentation de 11,6% (+102k€) par rapport à 2016. Cette évolution est inédite depuis 2010.

	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	montant	évol	montant	évol	montant	évol	montant	évol	montant	évol	montant	évol	montant	évol	montant	évol
COMPENSATION TP	259	-7,3%	240	-7,3%	201	-16,3%	168	-16,4%	132	-21,4%	87	-34,1%	74	-14,9%	23	-68,9%
COMPENSATION TH	692	3,0%	713	3,0%	722	1,3%	722	0,0%	724	0,3%	786	8,6%	673	-14,4%	860	27,8%
COMPENSATION TFB	273	-2,9%	265	-2,9%	237	-10,6%	181	-23,6%	140	-22,7%	102	-27,1%	136	33,3%	102	-25,0%
Total compensation fiscales	1 224	-0,5%	1 218	-0,5%	1 160	-4,8%	1 071	-7,7%	996	-7,0%	975	-2,1%	883	-9,4%	985	11,6%

c) Fiscalité reversée (art.732)

L'attribution de compensation (AC) versée par l'Agglomération d'Agen à la Ville a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et l'AA. Elle est le résultat de deux démarches : la neutralisation du passage en TPU (taxe professionnelle unique) en 2000 et la compensation de transferts de compétence de la Ville vers l'Agglomération d'Agen.

L'intégration des communes de Saint-Pierre de Clairac et de Castelculier à l'Agglomération d'Agen au 1^{er} janvier 2016 a provoqué la dissolution du SIVOM Agen Est et le transfert à l'Agglomération de la Zone industrielle Jean Malèze, auparavant gérée par le SIVOM pour le compte des communes d'Agen, Boé, Bon-Encontre et Castelculier.

Le transfert de la zone Jean Malèze avait impliqué en 2016, pour la Ville d'Agen, une augmentation de l'AC versée par l'AA à la Ville (délibération n°41 du Conseil municipal du 4 avril 2016), le flux de recettes transférées étant supérieur à celui des charges.

En 2017, suite au transfert à l'Agglomération de la gestion des zones d'activité économique prévu par la loi NOTRe (CLECT du 25 janvier et délibération du Conseil municipal du 13 mars 2017), l'AC de la Ville a été revue à la baisse. Par ces décisions, la Ville d'Agen a transféré totalement à l'Agglomération d'Agen la gestion (entretien de la voirie et des espaces verts) de la ZAC Agen Sud (après avoir transféré en 2010 la seule avenue du Midi). L'AC pour 2017 s'est élevée à 1 994K€ contre 2 116K€ en 2016.

La *dotation de solidarité communautaire* (DSC), que ce soit pour sa part dite « statutaire ou historique » ou sa part dite « critères », a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle, devenue contribution économique territoriale en 2010, aux communes membres de l'Agglomération. Son montant est stable par rapport à 2015.

La part critères est variable et son évolution est désormais corrélée à celle du *fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales* (FPIC) depuis sa création en 2012. En 2017, pour la première fois depuis la création de ce fond et en dépit des engagements gouvernementaux de sa montée en puissance, le FPIC est en baisse de 10%.

Le *fonds national de garantie individuelle des ressources* (FNGIR) a été créé à la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Il est destiné à assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de cette réforme, de manière à ce qu'ils conservent le même volume de ressources fiscales avant et après la réforme. Son montant est stable depuis 2011, autour de 120K€.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AA)	2 925	1 905	1 832	2 016	1 877	1 850	1 796	2 116	1 994
DOTATIONS DE SOLIDARITE (AA)	862	887	888	833	972	835	728	728	728
<i>dont DSC statutaire</i>	808	808	808	808	808	808	728	728	728
<i>dont DSC critères</i>	54	79	80	25	164	27	0	0	0
FPIC (AA)				94	201	351	407	508	461
FNGIR			119	121	123	123	123	123	123
REVERSEMENT CET ZONE JEAN MALEZE	354	340	349	349	349	349	349		
TOTAL FISCALITÉ REVERSÉE	4 141	3 132	3 139	3 463	3 522	3 508	3 403	3 475	3 306

2) Dotations et participations (chap 74)

Ce poste de ressources enregistre encore une légère augmentation (+0,4%) en raison :

- de la perception du FCTVA (66K€) sur certaines dépenses réalisées en 2016 en section de fonctionnement : la loi de finance pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à compter du 1/1/2016. Nous constatons ici les conséquences de cet élargissement, la Ville d'Agen bénéficiant d'un remboursement du FCTVA sur les dépenses réalisées en N-1.
- d'un bon dynamisme des financements perçus de la part de l'Etat (+110K€ au titre de l'hébergement des demandeurs d'asile, de l'étude pré opérationnelle de l'ANAH et du fonctionnement de certains équipements culturels – CRDA et théâtre) et d'un partenariat renforcé avec la CAF sur les centres sociaux (+118K€), nos structures petite enfance (+84Ke) et nos deux ALSH (+74K€).

Concernant plus spécifiquement les dotations, l'évolution

La *dotation nationale de péréquation* (DNP), tout d'abord, a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation (FNP) dans la DGF en 2004 et comprend deux parts : une part dite « principale » qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à réduire les écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources de la fiscalité économique.

La Ville d'Agen est éligible à la part principale de la DNP car :

- son potentiel financier par habitant est inférieur à 85% du potentiel financier de sa strate,
- son ratio d'effort fiscal est supérieur à 85% de la moyenne de sa strate.

Toutefois, cette part principale connaît en 2017 une diminution car le potentiel financier par habitant de la commune augmente. Il passe ainsi de 946 € par habitant en 2016 à 982 € par habitant en 2017. Le montant reversé à la commune est calculé à partir d'un écart à la moyenne. Ainsi, si le potentiel financier de la commune augmente plus rapidement que celui de la moyenne des communes de sa strate, elle est considérée comme « plus favorisée » et touche un reversement moins important.

En outre, en 2017, la ville d'Agen n'est plus éligible à la part majoration car son potentiel fiscal par habitant relatif aux seuls produits de la fiscalité économique (ex-TP) n'est plus inférieur de 15% à la moyenne de la strate. Cette évolution devrait se confirmer en 2018.

Dès lors, après deux années d'augmentation (2015 et 2016), la DNP 2017 est en diminution sensible passant de 896K€ en 2016 à 716K€ soit une diminution de près de 25% après l'augmentation de 17% constatée entre 2015 et 2016 et celle de près de 20% enregistrée entre 2015 et 2014.

source : fiche individuelle DGF 2017

	Agen	Strate	Agen/Strate
potentiel financier par habitant ¹	982,068555	1305,018762	75,2%
effort fiscal ²	1,516146	1,214034	125%
potentiel fiscal par habitant relatif aux produits de la fiscalité économique ³	203,025891	215,308040	94,3%

La *dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale* (DSUCS) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservées par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux communes urbaines qui supportent des charges élevées au regard des besoins sociaux des habitants sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Elle est affectée au financement des actions menées dans le cadre de la politique de développement social urbain, notamment par les centres sociaux. Chaque année, un rapport retraçant les actions entreprises dans ce cadre et financées par la DSUCS est présenté au conseil municipal. Le rapport d'activité 2016 a été examiné lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2017.

¹ Le potentiel financier est obtenu en additionnant le produit des bases fiscales de la commune par les taux moyens d'imposition nationaux et le montant de DGF perçu par la commune. Il représente donc la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité.

² L'effort fiscal est le résultat du rapport entre le produit des impôts sur les ménages et le potentiel fiscal correspondant aux trois taxes locales imposées aux ménages. Il est donc le résultat de la comparaison entre le produit effectif des impôts sur les ménages et le produit théorique (potentiel fiscal) que percevrait la commune si elle appliquait pour chaque taxe les taux moyens nationaux.

³ Le potentiel fiscal relatif aux produits de la fiscalité économique est déterminé par application aux bases communales de fiscalité économique (CFE + CVAE) du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

rapport d'activité	Conseil municipal	montant DSU versée	charges justifiées politique de développement social urbain	solde restant à charge pour la Ville
DSU 2007	13/10/2008	1 019K€	2 045K€	-1 026K€
DSU 2008	25/05/2009	1 079K€	1 866K€	-787K€
DSU 2009	17/05/2010	1 102K€	2 069K€	-967K€
DSU 2010	26/09/2011	1 114K€	1 882K€	-768K€
DSU 2011	02/07/2012	1 131K€	1 969K€	-838K€
DSU 2012	01/07/2013	1 253K€	2 207K€	-954K€
DSU 2013	22/12/2014	1 574K€	2 050K€	-476K€
DSU 2014	29/06/2015	1 738K€	2 539K€	-801K€
DSU 2015	06/06/2016	2 292K€	2 566K€	-274K€
DSU 2016	03/07/2017	2 850K€	3 021K€	-171K€

Les modalités de répartition de la DSU ont été modifiées par la loi de finances pour 2017. Sont désormais éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant. La progression de la DSU est désormais répartie entre toutes les communes éligibles (et non plus les seules communes éligibles à la cible), en fonction :

- de leur indice synthétique⁴ de ressources et de charges,
- d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon le rang de classement,
- de leur population résidant en quartier prioritaire politique de la ville,
- de leur population résidant en ZFU (zone franche urbaine),
- de leur effort fiscal.

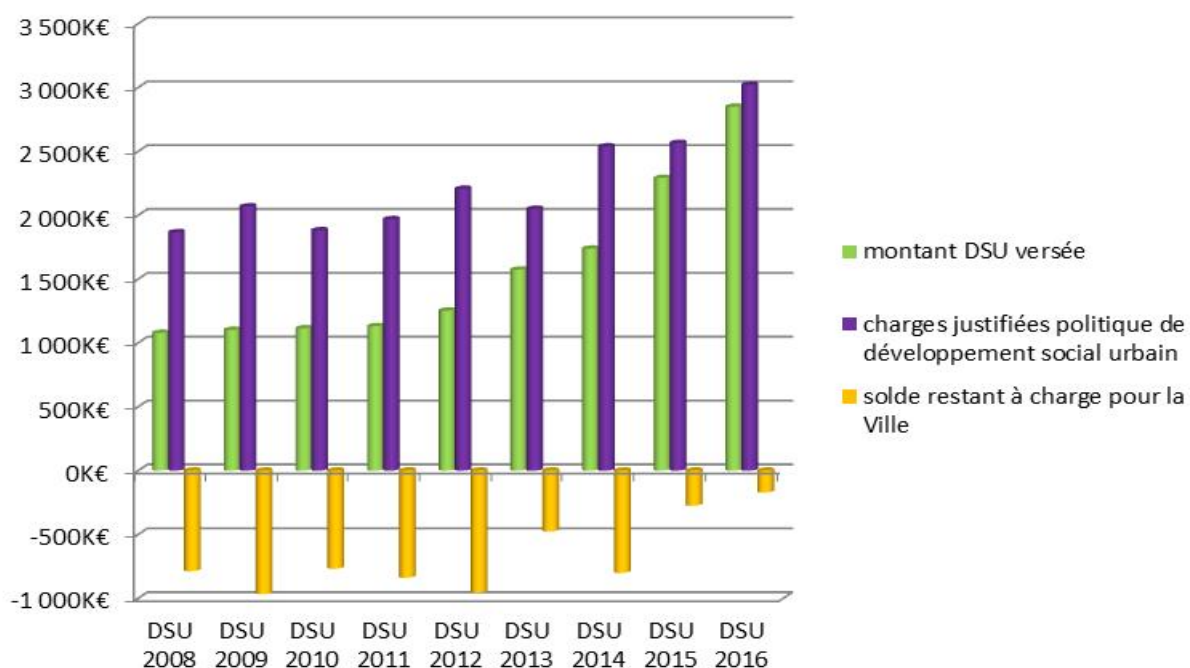
Ce nouveau dispositif permet de neutraliser les effets de seuil liés à l'existence d'une part « cible » qui disparaît, tout en concentrant la progression sur les communes les plus en difficultés.

Classée au 224^{ème} rang en 2017 (contre le 200^{ème} rang en 2015 et le 184^{ème} rang en 2016...), la Ville d'Agen voit sa DSU progresser de 257K€ en 2017. Cette progression est deux fois moins importante que celle constatée en 2016 (+535K€) et en 2015 (+538K€). Ainsi, la Ville d'Agen a perçu en 2017 une DSU de 3 107K€ soit une augmentation de 8% par rapport à 2016 (2 850K€). Le tassement de la progression de cette dotation devrait se poursuivre en 2018.

4 Cet indice, qui permet de classer les communes et de calculer leur attribution, a été rénové en 2017 afin de mieux tenir compte du revenu des habitants. Ce facteur entre désormais pour 25% dans la composition de l'indice contre 10% en 2016. Le potentiel financier par habitant voit son poids minoré, passant de 45 à 30%. Les autres facteurs (logements sociaux et bénéficiaires APL) sont inchangés.

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, l'ensemble des charges de la collectivité liées à la conduite de la politique de développement social urbain en 2016 s'est élevé à 3M€ soit un déficit de couverture à la charge de la collectivité de 171K€ si on compare cette charge à la DSU 2016. Ce déficit ne continue de diminuer par rapport à celui dégagé en 2015. Le rapport d'activité relatif à l'usage de la DSU 2017 sera soumis à l'examen d'un prochain Conseil municipal.

évolution DSU par rapport aux charges assumées en matière de développement social urbain



L'évolution de la *dotation globale de fonctionnement* (DGF) retrace la 4^{ème} et dernière année de mise en œuvre du plan gouvernemental de participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques à chaque fois longuement évoquée et détaillée depuis le DOB 2015.

Gelée en 2013 et après trois baisses successives (-4,2% en 2014 soit -363K€ par rapport à 2013, -9,5% en 2015 soit -784K€ par rapport à 2014, -9,7% en 2016 soit -724K€ par rapport à 2015), la DGF de la Ville d'Agen enregistre en 2017 une nouvelle baisse de 6%. Conformément aux déclarations du Président de la République fin 2016, cette baisse est bien moindre que celles constatées ces deux dernières années. Ainsi, la DGF s'est élevée à 6 348K€ en 2017.

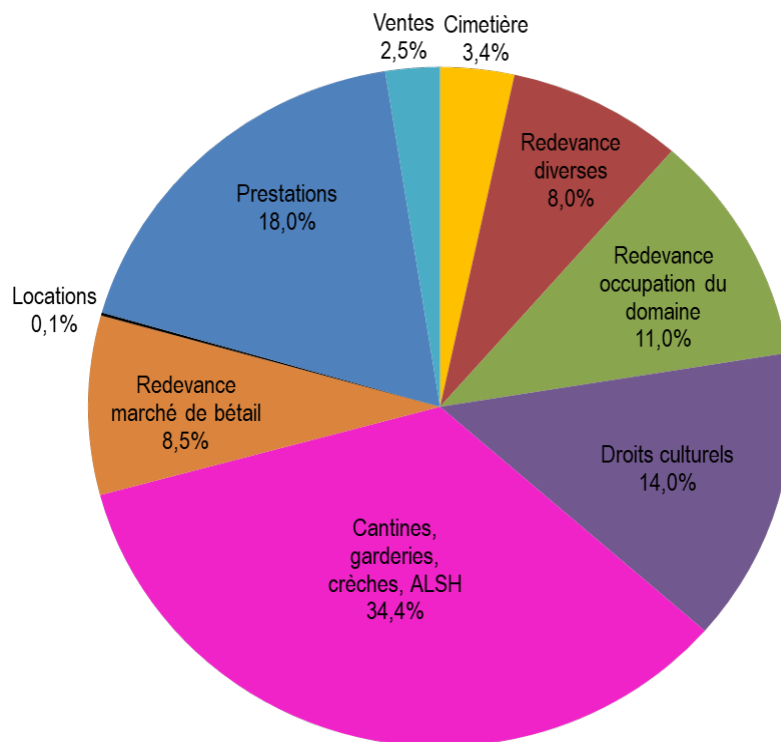
Il s'agit de la dernière année de mise en œuvre du Plan Valls initié en avril 2014 qui a instauré une diminution unilatérale de la DGF afin de contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses de fonctionnement. On a vu dans le cadre du DOB 2018 comment le nouveau gouvernement a décidé, d'une manière totalement renouvelée, de traiter ce sujet. La diminution de la DGF ne figure plus dans la loi de finances 2018.

La *dotation générale de décentralisation (DGD)* en repli de 82K€ en 2015 par rapport à 2014 s'est trouvée en sensible augmentation sur 2016 (+165K€). En réalité il ne s'agissait que du rattrapage ponctuel de la baisse inexpliquée observée en 2015. La DGD 2017 a retrouvé son niveau constant d'environ 440K€.

La *dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)* reste quant à elle parfaitement stable par rapport aux années précédentes (65K€).

3) Produits des services et du domaine (chap 70)

Leur montant total s'est élevé à 2 875K€ en 2017, soit 7% des recettes totales de fonctionnement. Ce chapitre est de nouveau en augmentation 4,9% par rapport à 2016. Cette augmentation provient pour l'essentiel du remboursement par le syndicat mixte stationnement des taxes locales (78K€) des 3 parkings gérés en DSP par ce syndicat, du remboursement par l'Agglomération d'Agen de l'entretien des voiries communautaires assuré pour son compte (+68K€) et du redressement fiscal subi par le centre des congrès évoqué supra (+33K€) et le dédommagement versé à la Ville par la société organisatrice du Supercross en juin 2017 au stade Armandie (+25K€).



Répartition des produits des services et du domaine

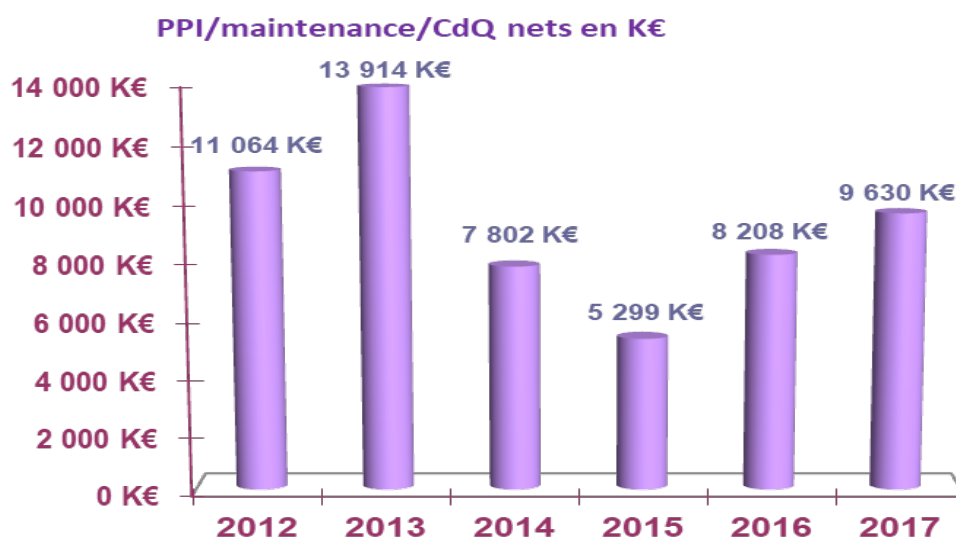
A ces sommes il convient d'ajouter des recettes qui émargent au compte 733 car elles sont assimilées à des taxes pour utilisation des services publics et du domaine. Elles se sont élevées à près d'1,2M€ en 2017, soit une augmentation de 179K€ (+15%) par rapport à 2016.

Plus de 65% de ce produit concerne la perception des droits de stationnement sur voirie (780K€ en 2017), eux-mêmes en progression de 22% par rapport à 2016 (611K€). Ce poste de recettes subit depuis 3 ans une progression dynamique avec une augmentation respectivement de 37% entre 2015 et 2014 et de 15% entre 2015 et 2016. Après les effets « renouvellement du parc des horodateurs » réalisé en 2014 et « accroissement du nombre de places » décidé en 2015, on observe maintenant depuis plus d'un an et demi, l'impact de la dynamisation du contrôle grâce notamment à la constitution d'une véritable équipe d'ASVP opérationnelle et efficace.

III- La section d'investissement

L'exercice 2017 confirme la reprise du rythme des investissements observée en 2016, avec la conclusion d'opérations marquantes du programme de mandat et le dynamisme des investissements liés à la mise en œuvre de la seconde génération des contrats de quartier.

A- Un rythme d'investissement en croissance



A mi-mandat les investissements poursuivent logiquement leur montée en charge. Le programme de mandat est résolument entré dans sa phase opérationnelle depuis 2016 avec la mise en œuvre effective des projets d'investissement les plus emblématiques du programme.

Adoptée en novembre 2015, la nouvelle génération des contrats de quartier 2016-2020 enregistre en 2017 sa seconde année de mise en œuvre avec 1 172K€ de dépenses réalisées pour un taux de réalisation de 64% des dépenses inscrites au BP 2017.

B- Réalisations 2016

Les investissements de la collectivité se répartissent en 3 postes principaux : les projets (1), la maintenance des bâtiments et équipements municipaux (2) et les contrats de quartier (3).

1) Projets

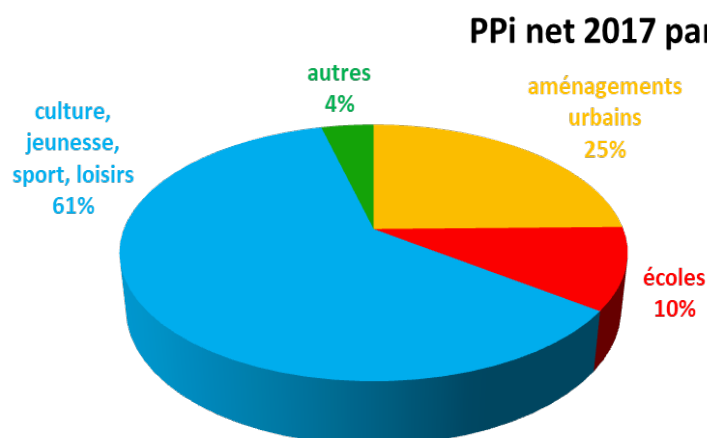
Les projets sont programmés dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI) car ces opérations font l'objet d'un suivi sur toute la durée du mandat. Ainsi, les chiffres présentés ci-dessous correspondent aux réalisations des projets financées sur le seul exercice comptable 2017.

	DEP	REC	NET
Rénovation du Stadium	2 569	32	2 537
ACB 2 (piétonisation bvd République 2)	1 337	468	869
Berges de Garonne 2 (aménagt prairie et piste cyclable)	720		720
Création café vélo	719	201	518
Reconstruction école Paul Langevin	516		516
Création d'un skate-park intégré	290		290
ZAE Donnefort	213		213
Aménagement Armandie	204		204
Renforcement vidéoprotection	172		172
Végétalisation et aménagts espaces publics en centre-ville	183	43	140
Aménagement Rabal/SUA Tennis	140		140
Grosses opérations écoles	180	61	119
Installation WC publics en centre-ville	71		71
Rénovation du musée (volet numérique)	69	5	64
Habitat social (fdc AH et Ciliopée, OPAH Cœur d'Agen)	83		83
Plan écoles numériques	54		54
Divers	170	250	-80
	7 690	1 060	6 630

En 2017, on trouve principalement :

- les travaux de rénovation du Stadium,
- la piétonisation de la seconde partie du boulevard de la République (des « 4 boulevards » au Pin) et de ses abords (rues Alsace Lorraine, Camille Desmoulins),
- la fin des travaux du skate-park inauguré en janvier dernier,
- les travaux d'aménagement du café vélo dans l'ancienne usine des eaux rue du Duc d'Orléans inauguré en mai 2017,
- la réalisation des travaux d'aménagement des berges de Garonne avec le traitement du tronçon cyclable Pont Canal/rue Guillaume Delprat,
- le rachat du parking public de la ZAE Donnefort réalisé par l'Agglomération d'Agen,
- la réfection de la pelouse du terrain d'honneur d'Armandie,
- le lancement des travaux d'aménagement du square du Pin ;
- l'installation d'un nouveau bloc « toilettes publiques » en centre-ville (quartier Bajon).

En regroupant les projets par grandes thématiques, on se rend compte que l'effort de la collectivité en 2017 a principalement porté sur le secteur culture, jeunesse, sport et loisirs avec plus de 60% de la dépense nette mobilisée au PPI (rénovation du Stadium, création du skate-park, aménagement du café vélo, aménagement berges de Garonne, réfection de la pelouse du terrain d'honneur d'Armandie).



2) Maintenance

Les dépenses de maintenance continuent, elles aussi, de sensiblement progresser à la faveur d'un effort important sur la maintenance des bâtiments (+353K€) notamment scolaires et sur les acquisitions de véhicules roulants (+374K€) avec l'acquisition d'une nouvelle laveuse de voirie et d'un porte-outil épareuse pour le CTM et d'une tondeuse autoportée pour le SEVE.

MAINTENANCE		2014	2015	2016	2017
S1	MOBILIER ET MATERIEL	123 K€	108 K€	115 K€	162 K€
S2	VEHICULES ROULANTS	399 K€	251 K€	72 K€	446 K€
S3	INFORMATIQUE	226 K€	244 K€	237 K€	357 K€
S4	BATIMENTS	448 K€	389 K€	652 K€	1 005 K€
S5	ESPACES VERTS	118 K€	127 K€	151 K€	89 K€
S7	VOIRIE	621 K€	692 K€	926 K€	307 K€
Total		1 935 K€	1 811 K€	2 153 K€	2 366 K€

3) Contrats de quartier

L'année 2017 correspond à la 2ème année de mise en œuvre des contrats de quartier signés en novembre 2015.

Cette deuxième programmation comptait initialement 80 projets sur l'ensemble des 23 quartiers.

Mais pour différentes raisons, certaines opérations ont été annulées ou reportées (a), d'autres ont été rajoutées (b) et enfin, certaines en cours d'achèvement au 1^{er} trimestre 2018 (c).

a - Opérations annulées ou reportées : elles sont au nombre de neuf

- Réalisation d'une fresque (QV 6)
- Création de places de stationnement place des Vignes (QV 7)
- Création d'un mini giratoire avenue Michel Serres (QV 11)
- Aménagement sécuritaire devant le Lycée De Baudre (QV 13)
- Réorganisation du stationnement et du sens de circulation place Carnot (QV 15)
- Création d'une place « temps partagé » place Barbès (QV 16)
- Sécurisation de l'entrée de l'école de Gaillard rue de Liszt (QV 17)
- Fourniture de 5 potelets avenue de l'Ermitage (QV 17)

Le changement des plaques de rues du quartier 16 a été reportée en 2018.

b - Nouvelles opérations : il y en a dix.

- Implantation d'une table avec deux assises angle des rues Cuvier et Paganel (QV 6)
- Aménagement d'un parvis devant le Collège Chaumié (QV 1)
- Installation de 2 appuis vélo cours du 9ème de ligne (QV 12)
- Suppression place de stationnement rue Louis Vivent (QV 13)
- Fleurissement des jardinières et de la place du calvaire avenue G. Delpech (QV 14)
- Création d'un accès (type escalier) au niveau du quai Georges Leygues (QV 17)
- Implantation d'une boîte à lire rue Pierre Paul de Riquet (QV 20)
- Amélioration des trottoirs impasse Beethoven (QV 20)
- Suppression place de stationnement avenue de Stalingrad (QV 20)
- Implantation d'une boîte à lire au Parc Labesque (QV 23)

c - Opérations en cours d'achèvement (premier trimestre 2018) :

- Aménagement d'ensemble de la rue des Ambans, du boulevard de la République à la rue Molinié (QV 2)

Au final, ce sont donc 81 actions qui ont été réalisées en 2017.

Financièrement, les dépenses ont été supportées majoritairement par la Ville. L'Agglomération d'Agen a été mise à contribution à hauteur de 203 K€ au titre de ses compétences voirie communautaire et éclairage public.

Ainsi, pour cet exercice, sur les 1 725 K€ d'enveloppe annuelle moyenne dont disposent les 23 quartiers, ce sont 1 529 K€ qui ont été investis dans le cadre des contrats.

IV- La dette

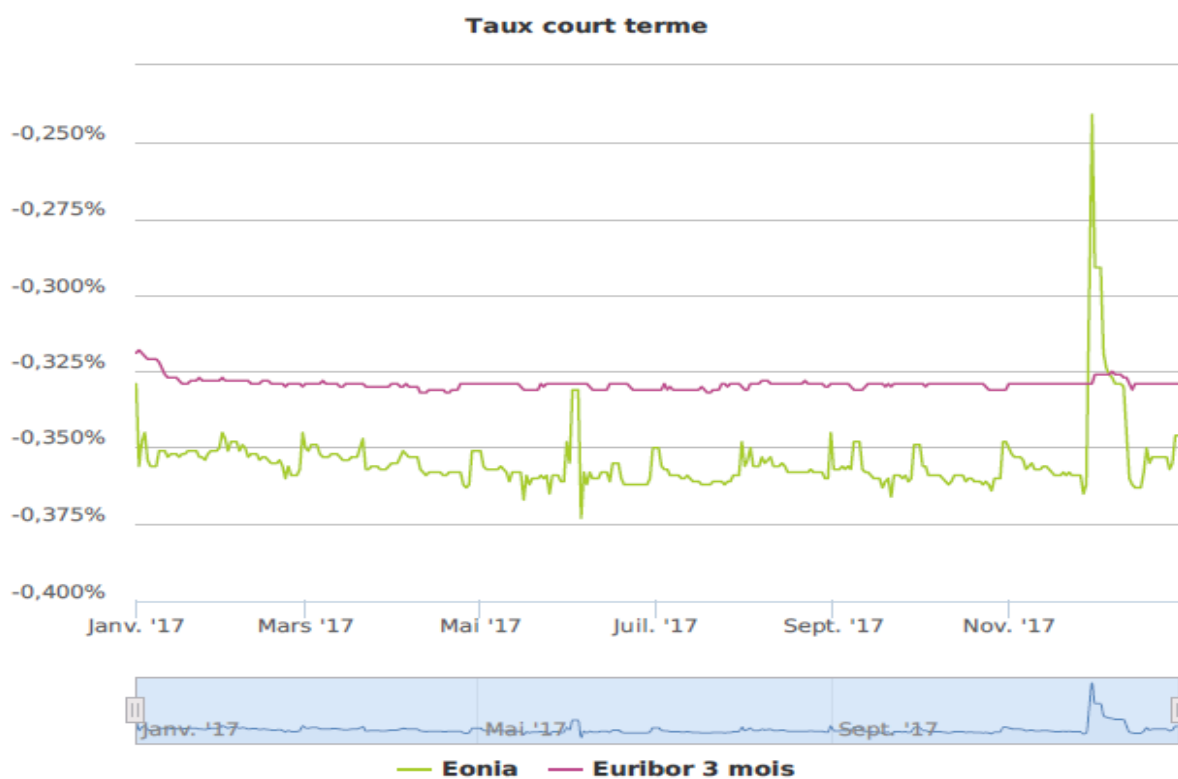
La montée en puissance des investissements justifie en 2017 l'augmentation modérée de l'endettement (A). L'encours de dette de la Ville augmente de 2M€ passant de 25,2M€ au 31/12/2016 à 27,2M€ au 31/12/2017. La situation financière de la Ville demeure saine et sa dette équilibrée et sûre (B).

A- Un endettement maîtrisé

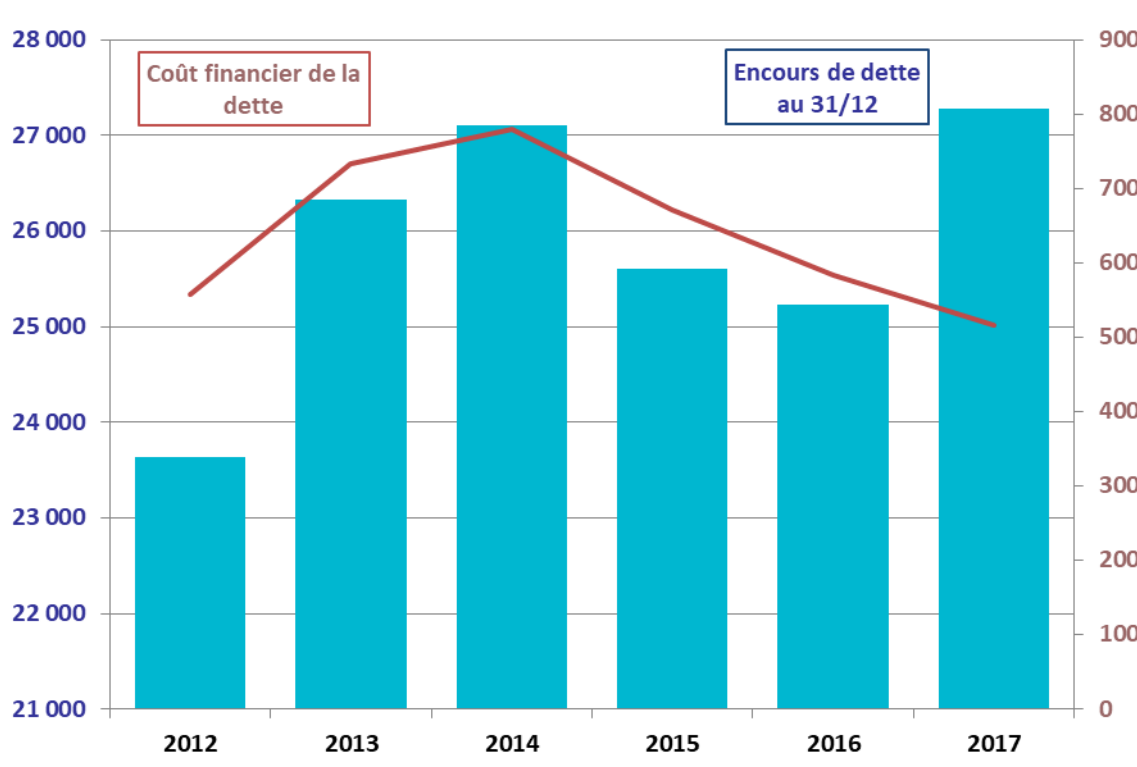
2017	ENCOURS au 01/01/2017 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT REALISE C	ENCOURS au 31/12/2017 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	25 235	2 951	5 000	27 284	2 049	8%
Dette propre	25 235	2 951	5 000	27 284	2 049	8%
Dette récupérable	0	0	0	0	0	0%

Le montant du recours à l'emprunt (5M€) étant supérieur à l'annuité en capital (3M€), la Ville enregistre un endettement de 2M€.

Les frais financiers (chap 66 - intérêts de la dette) poursuivent quant à eux leur baisse par rapport à 2016 (-84K€) sous l'effet cumulé du désendettement constaté en 2015 et 2016 et d'une conjoncture qui reste en 2017 extrêmement favorable en terme de taux d'intérêt. A noter en effet que les taux courts sont entrés durablement en territoire négatif depuis mai 2015.



© Finance Active



Par ailleurs, la *capacité de désendettement* de la Ville, qui exprime en nombre d'années le temps que la Ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, est passée de 3,3 ans en 2016 à 3,7 ans en 2017. Elle reste donc inférieure à 5 années alors que la loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022 fixe, dans son article 29-I, le plafond national de référence en la matière à 12 années pour les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) et qu'une commune est considérée en situation critique de surendettement au-delà de 15 années.

B- Une dette équilibrée et sûre

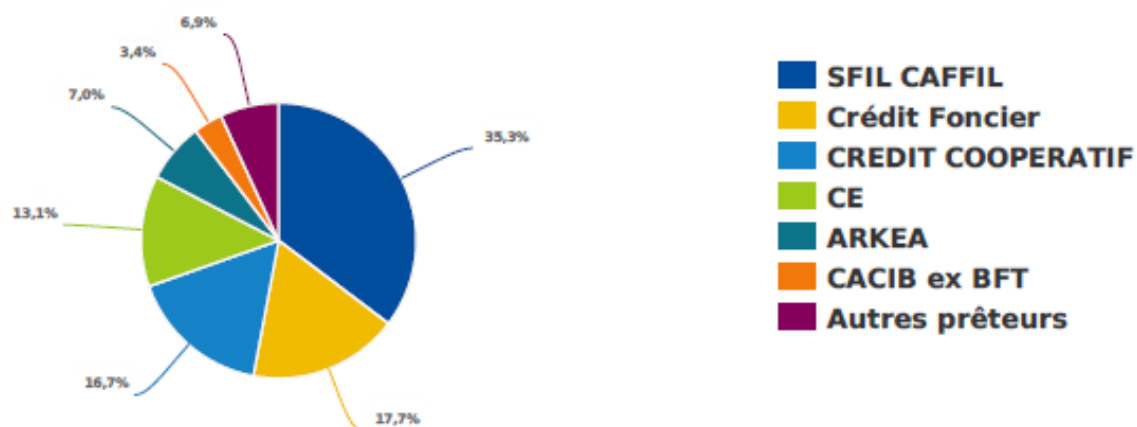
Au 31/12/2017, la Ville d'Agen était titulaire, auprès de 10 prêteurs différents, de 24 contrats de prêt, dont :

- un emprunt revolving⁵,
- les deux derniers emprunts contractés en décembre 2016 pour couvrir les reports de dépenses d'investissement sur l'exercice 2017 (emprunt ARKEA Banque d'un montant de 2M€ et emprunt Crédit Coopératif d'un montant de 3M€).

La dette de la Ville est donc répartie de manière équilibrée entre plusieurs prêteurs. Cette situation est le résultat d'une pratique systématisée de mise en concurrence entre les différents prêteurs potentiels du marché. Contrairement à d'autres collectivités, la Ville veille toujours à ne pas se laisser enfermer dans des relations exclusives avec un prêteur ou un autre. La mise en concurrence s'effectue par une sélection des offres sur 2 critères, la performance financière (durée, marge, présence de frais et de pénalités) et l'exposition au risque (indexation).

⁵ Un emprunt « revolving » est un emprunt à long terme qui peut fonctionner comme une ligne de trésorerie. Budgétairement, hormis le remboursement de l'annuité, son impact est neutre puisque la prévision/réalisation de crédit en dépense s'équilibre avec la prévision/réalisation de crédit en recette

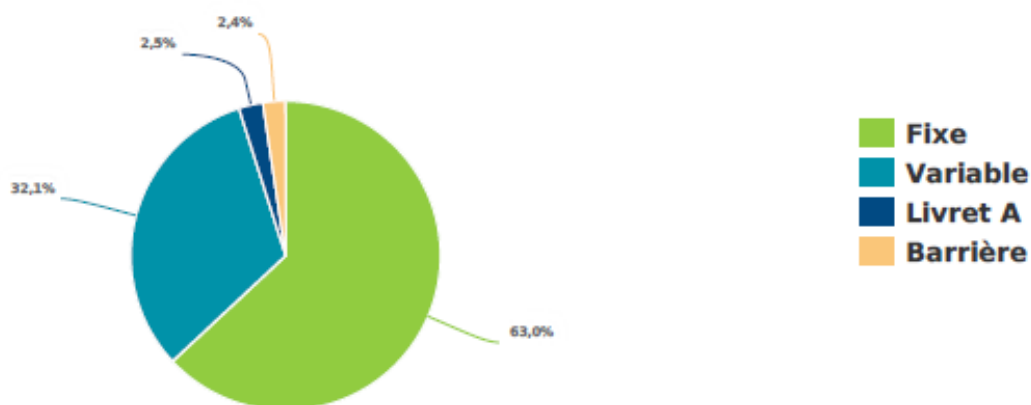
Dettes par prêteur



© Finance Active

Elle se répartit un peu plus avantageusement au profit du taux fixe (63,4%) tout en préservant un taux moyen annuel toujours performant de 2,02% (contre 2,05% au 31/12/2016).

Dettes par type de risque (avec dérivés)



© Finance Active

Enfin, la dette de la Ville est constituée à 97,7% d'emprunts classés dans la catégorie 1A de la Charte de bonne conduite dite « Charte Gissler », considérée comme la catégorie la moins risquée dans une grille qui va de 1A à 6F. Un seul emprunt, souscrit en 2006, représentant 2,3% de la dette totale de la Ville, est classé dans la catégorie 1B. Ce produit structuré, dit produit de première génération, est basé sur un taux fixe à barrière⁶. Il présente cependant un risque très limité et n'est en aucun cas un produit qui pourrait être qualifié de « toxique » (opérations complexes appartenant aux catégories supérieures à C ou à 3 dans la grille établie par la Charte Gissler).

⁶ Le taux fixe, dans notre cas, taux de 4,05%, est payé tant que l'index Euribor 12M ne dépasse pas la barrière de 5,75%. Au-delà, le taux fixe est « désactivé » et l'emprunteur paie l'Euribor 12M.

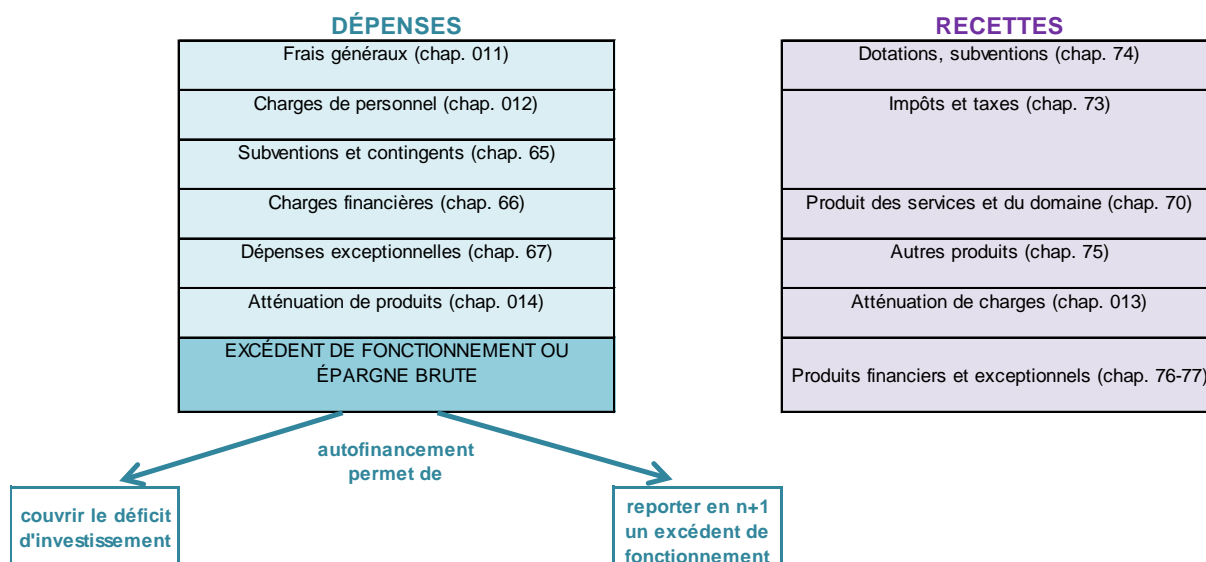
V – Le résultat de l'exercice

L'agrégation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement que nous venons de détailler permet d'avoir une première vision schématique de l'équilibre budgétaire de l'exercice (A). A celles-ci, viennent s'ajouter les dépenses et recettes d'ordre pour obtenir le résultat global de l'exercice (B). Ce dernier doit également être apprécié au regard des dépenses et recettes d'investissement engagées juridiquement et comptablement sur l'exercice mais non réalisées et donc reportées sur l'exercice 2017 (C).

A- Equilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire est tout d'abord schématiquement analysé au niveau des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Remboursement de la dette en capital (chap. 16 - hors revolving)	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ Réserves (chap. 1068)
Subventions d'équipement versées (chap. 204)	Emprunt (chap. 16 - hors revolving)
PPI (projets)	Subventions d'équipement reçues (chap. 13)
Maintenance	FCTVA
Contrats de quartier	Autres dotations
Opérations pour compte de tiers (4581 et 4541)	Opérations pour compte de tiers (4582 et 4542)

B- Résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice intègre l'ensemble des dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement et d'investissement.

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>GLOBAL</i>
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	10 508 K€	-2 819 K€	7 689 K€

Le résultat global 2017 est en sensible augmentation par rapport à celui de 2016 (7 689K€ contre 5 703K€ en 2016) grâce à un déficit de la section d'investissement diminué quasiment de moitié (-2 819K€ en 2017 contre -4 919K€ en 2016) quand l'excédent de fonctionnement demeure quasiment stable (10 622K€ en 2016 contre 10 508K€ en 2017).

La baisse du déficit de la section d'investissement s'explique par la perception des deux emprunts de couverture évoqués supra.

C- Solde des restes à réaliser en investissement

Ce résultat excédentaire doit aussi s'apprécier au regard du solde déficitaire des restes à réaliser reporté sur l'exercice 2018 qui s'élève à -1 560K€

Restes à réaliser 2017	
Dépenses d'investissement	
Projets PPI	1 423 755
Maintenance	1 496 334
Contrats de quartier	460 266
Autres dépenses	5 300
TOTAL	3 385 655
Recettes d'investissement	
Projets PPI	1 823 857
Autres	1 500
Emprunt	-
TOTAL	1 825 357
Solde des restes à réaliser	-1 560 298

Les principaux projets du PPI faisant l'objet de restes à réaliser sont les suivants :

- AMO projet Langevin (427K€),
- fin des travaux de rénovation du Stadium (230K€),
- aménagement des berges de Garonne - liaison cyclable maison du vélo/rue G Delprat (78K€),
- aménagement du square du Pin (89K€ en dépenses)
- fond de concours « habitat «et logement social » qu'il s'agisse de l'OPAH ACB et des financements aux projets sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux locaux, Ciliopée et Agen Habitat (301K€).

S'agissant de la maintenance, les reports concernent principalement des aménagements de voirie (516K€), des acquisitions de matériel roulant (416K€), des acquisitions de matériel et de logiciels informatiques (227K€) et la maintenance des bâtiments (215K€).

A l'inverse de 2016, les restes à réaliser de recettes n'intègrent aucun report d'emprunt. Il s'agit principalement de financements restant à percevoir sur des opérations d'importance réalisées en 2017 (Stadium, Café Vélo, aménagement berges de Garonne, piétonisation de la seconde partie du boulevard de la République) mais pour lesquelles les services attendent de pouvoir justifier de l'intégralité des dépenses pour adresser les demandes de versement aux financeurs (CNDS, Etat, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Agglomération d'Agen).

VI – Le positionnement d'Agen au sein de sa strate de population

Les chiffres mis à disposition par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sont ceux de 2016. Ils permettent néanmoins de comparer la situation financière de la Ville d'Agen à celle des communes appartenant à la même strate de population de 20 000 à 50 000 habitants, que ce soit au niveau des ratios de fonctionnement (A) ou en matière d'endettement (B).

A- Ratios de fonctionnement

Données DGCL 2016 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants	Recettes réelles de fonctionnement				Dépenses réelles de fonctionnement				Epargne brute	
	Total		Impôts locaux		Total		Personnel		en k€	en €/hab
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab		
Agen (35 465 h)	43 422	1 224	19 592	552	37 843	1 067	22 252	627	7 547	213
Moyenne de la strate		1 552		607		1 426		755		180
Villeneuve-sur-Lot (24 481 h)	30 378	1 241	16 674	681	28 811	1 177	17 067	697	3 068	125
Auch (23 247 h)	27 521	1 184	16 830	724	22 567	971	12 741	548	5 904	254
Bergerac (29 058 h)	32 851	1 131	17 176	591	31 268	1 076	18 551	638	2 676	92
Périgueux (31 531 h)	47 001	1 491	22 800	723	44 417	1 409	22 272	706	3 832	122
Mont-de-Marsan (33 154 h)	30 004	905	15 407	465	24 945	752	10 879	328	5 959	180
Dax (21 793 h)	40 455	1 856	15 054	691	37 738	1 732	16 086	738	4 134	190

En termes de *recettes de fonctionnement*, la Ville d'Agen se situe toujours en dessous de la moyenne de la strate (1 224€/hab contre 1 552€/hab pour la strate). Si ce ratio s'améliore pour la strate, Agen (1 224€/hab en 2016 contre 1208€/hab), Périgueux, Mont-de-Marsan et Dax il se dégrade pour Villeneuve/Lot, Auch et Bergerac. Parmi les villes d'Aquitaine de la strate, seule Dax continue de présenter un ratio nettement supérieur à la strate (1 856€/hab) en hausse sensible par rapport à 2015 (1 674€/hab).

En termes de *dépenses de fonctionnement*, seule Dax se situe au-dessus de la moyenne de la strate (1 732€/hab). Désormais, la plupart des communes ont intégré une politique de baisse des dépenses réelles de fonctionnement. Mont-de-Marsan est la mieux placée de ce court échantillon avec un ratio de seulement 752€/habitant. Il en va de même pour les dépenses de personnel. Toutes les communes de l'échantillon se situent sous la moyenne de la strate (755€/hab). Là aussi Mont-de-Marsan apparaît en tête du classement avec un ratio de seulement 328€/hab. Notons que ces deux ratios sont étroitement liés au niveau et à la réalité des compétences exercées par la collectivité.

Compte tenu des efforts fournis sur la maîtrise de ses dépenses, l'*épargne brute* de la Ville d'Agen continue d'être supérieure à celle de la moyenne de la strate (213€/hab contre 180€/hab pour la strate). A noter qu'après plusieurs années de baisse du niveau moyen d'épargne brute pour cette strate qui passe de 207€ en 2013 à 189€/hab en 2014 puis 176€/hab en 2015, l'année 2016 se caractérise par une très légère augmentation de 2,2% du ratio moyen qui se fixe à 180€/hab.

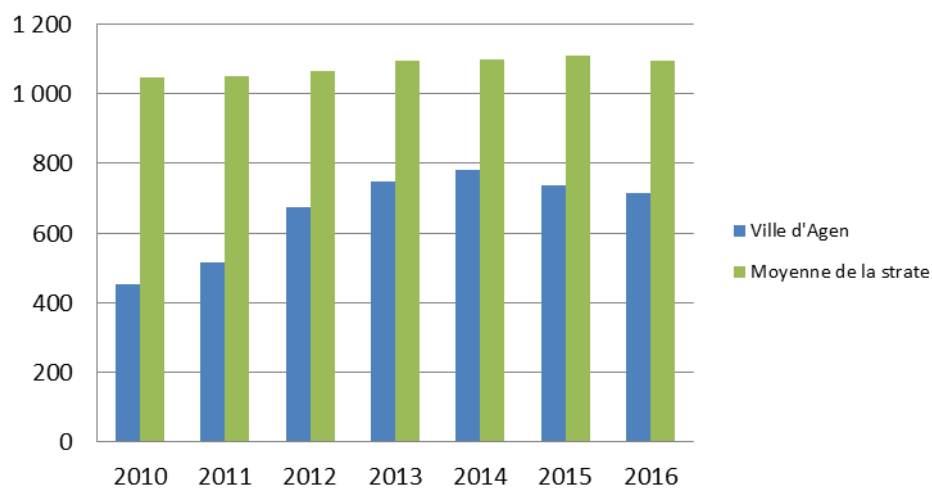
B- Endettement

C'est toujours en termes d'endettement que la Ville d'Agen continue de se distinguer le plus des autres villes de la strate. En effet, l'*encours de dette par habitant* est inférieur de près de 382€/habitant à l'encours de dette moyen par habitant de la strate. Par conséquent, le poids de l'*annuité de la dette par habitant* est également moins lourd (97€/hab contre 160€/hab pour la strate). Toutes les villes d'Aquitaine de la strate présentées dans le tableau ci-dessous ont un encours de dette par habitant bien supérieur à 1 100€ (sauf Auch) et une annuité de la dette supérieure à 120€ par habitant. A noter le niveau d'endettement de la commune de Dax et les encours de dette du panel qui sont tous supérieurs à celui d'Agen (sauf Auch).

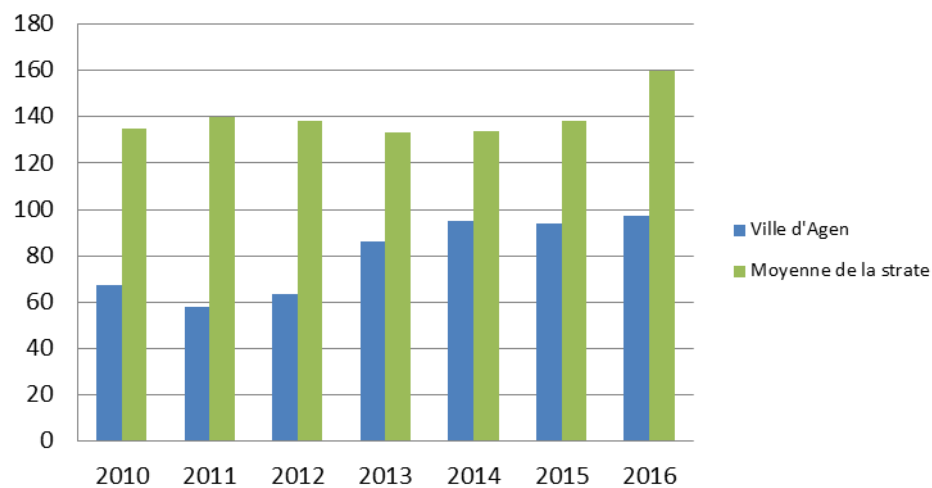
<i>Données DGCL 2016 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants</i>	Encours de dette au 31/12/2016		Annuité de la dette	
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab
Agen (35 465 h)	25 296	713	3 424	97
Moyenne de la strate		1 095		160
Villeneuve-sur-Lot (24 481 h)	27 522	1 124	3 585	146
Auch (23 247 h)	18 009	775	4 122	177
Bergerac (29 058 h)	34 488	1 187	3 837	132
Périgueux (31 466 h)	36 953	1 172	4 077	129
Mont-de-Marsan (33 154 h)	40 463	1 220	3 999	121
Dax (21 793 h)	54 466	2 499	16 296	748

De fait, tous les ratios d'endettement de la Ville d'Agen demeurent meilleurs que les ratios d'endettement moyens de la strate.

Encours de dette en €/hab



Annuité de la dette en €/hab



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1612-12 et L. 1612-13.

M. LE MAIRE sort de la salle et ne prend pas part au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR

27 VOIX FAVORABLES

4 VOIX CONTRE

*-Mme Catherine PITOUS ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET
(pouvoir de M. Juan Cruz GARAY) ;*

1 ABSTENTION

(M. Jean-Philippe MAILLOS)

DECIDE

1°/ d'APPROUVER le compte administratif 2017.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 9/04/18

Télétransmission le 9/04/18

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
le Maire d'Agen,**



Jean DIONIS du SEJOUR